

Calendrier

FORMATIONS VOLTA

Nous continuons à organiser ces formations dans le cadre d'une offre ouverte :

Toutes les provinces

BA4 Instructions de base en sécurité pour les installations électriques - personnes averties

BA5 électriciens

VCA Formation de base (examen écrit)

VCA Formation de base (examen lu : possible sur demande)

Nous organisons ces formations à votre demande et en nous basant sur vos attentes :

Toutes les provinces

L'éclairage LED de la conception à l'installation

AREA (Allgemeine Regelung für Elektrische Anlagen)

BA4 Basisanweisungen für den Umgang mit elektrischen Anlagen - Informierte Personen

BA5 elektriker

VCA Sicherheits Basisschulung der Arbeitnehmer im elektrischen Sektor

RGIE appliqué aux anciennes et nouvelles installations domestiques/résidentielles

Les schémas de liaison à la terre

Dimensionnement des câbles et conducteurs pour les installations BT

Protection contre les surintensités dans les installations BT

Câblage structuré

Calcul des courants de court-circuit dans les installations électriques BT

Coordination des dispositifs de protection : Sélectivité et filiation (Installations BT)

Détection incendie selon NBN S21-100N

Installation PV + Batteries domestiques et couplage au réseau

Bornes de rechargement - les chaînons manquants

Instructeur d'entreprise - base

Instructeur d'entreprise - perfectionnement

Echafaudage roulant

Élévateur à ciseaux (1) expérimenté

Élévateur à ciseaux (2) inexpérimenté

Élévateur à nacelle incl. élévateur à ciseaux (1) expérimenté

Élévateur à nacelle incl. élévateur à ciseaux (2) inexpérimenté

Anderlecht

Initiation à la ventilation mécanique

Consultez le site web pour les données les plus récentes, ou prévenez-nous si aucune des dates ni aucun des lieux ne vous conviennent.



E-learning 'Bornes de rechargement' : gratuit jusque fin 2019

Ce module est le premier à être proposé sur notre nouvelle plateforme d'e-learning.

Ce cours en ligne s'adresse à tous ceux qui, dans un cadre résidentiel ou tertiaire, sont en contact avec le rechargement des voitures électriques et veulent donner des conseils avisés à des collègues et clients. Vous construisez une installation électrotechnique devant incorporer une infrastructure de recharge ? Alors, cet apprentissage en ligne est fait pour vous.

Contenu : Petit rappel du statut des voitures électriques / Prises et câbles / Protection / Modes de charges / Construction hardware mode 3 / Protocole de communication mode 3 / Capacité de recharge, temps de charge et facteur de simultanéité / Transformateur : quand et comment ? / Scénarios concrets

pour recharge à domicile / Chargement intelligent / Scénarios pour plusieurs bornes de rechargement AC.

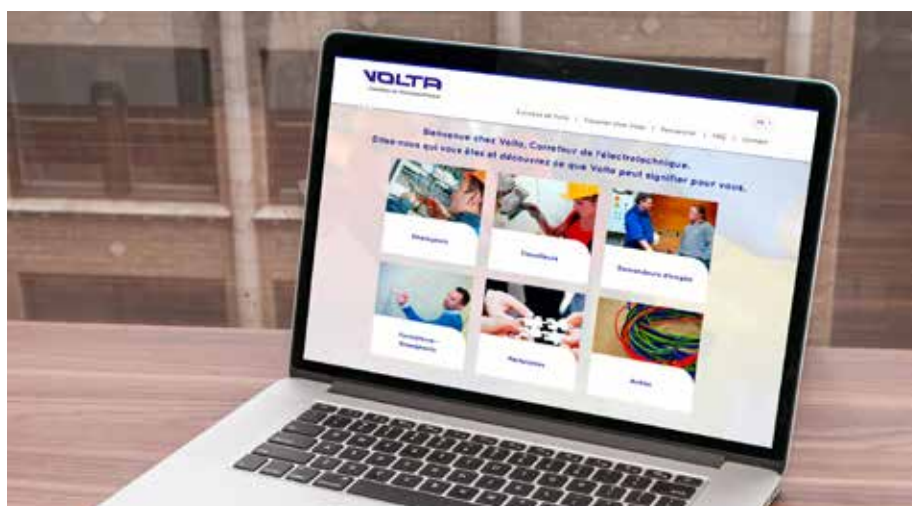
Ce module dure en moyenne 2,5 heures. En fonction de vos centres d'intérêt et de vos connaissances préalables, vous pouvez passer certaines parties. Une connaissance de base de l'électricité est souhaitable.

« J'ai appris pas mal de choses grâce à ce module. C'est vraiment une chouette méthode de formation continue. J'espère qu'il y en aura vite d'autres. Génial ! » *Témoignage S.C.*

Pour obtenir plus d'infos et vous inscrire, surfez sur www.volta-org.be.

VOLTA

Les collaborateurs de Volta vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année et une fantastique année 2019.



Contacter Volta

Pour des questions sur votre dossier personnel, des indemnités complémentaires ou la prime de fin d'année : fbz-fse@volta-org.be ou 02 478 86 95.

Pour des questions sur le système de pension sectoriel : pensioen.pension@volta-org.be ou 02 478 86 97.

Pour des questions sur les formations, la gestion des compétences, le droit individuel, l'outplacement : info@volta-org.be ou 02 476 16 76.

Pour des questions sur la technique ou la réglementation : sat@volta-org.be ou 02 476 16 76.

Formelec, Tecnolec et le FSE sont des organes sectoriels créés par et pour les entreprises et les travailleurs du secteur électrotechnique et, plus particulièrement, la sous-commission paritaire des électriciens : installation et distribution (SCP 149.01). Ces organismes ont été fondés par les partenaires sociaux (fédérations patronales et syndicats) du secteur afin d'apporter aide et conseil aux entreprises et aux travailleurs.



Formelec, Tecnolec et le FSE unissent leurs forces et ensemble forment : VOLTA, carrefour de l'électrotechnique

VOLTA

Carrefour de l'électrotechnique

Tel 02 476 16 76
Fax 02 476 17 76

Avenue du Marly 15/8
1120 Bruxelles
info@volta-org.be
www.volta-org.be

6

DÉCEMBRE
2018

watt

Actualités du secteur électrotechnique
pour travailleurs

Leins feux sur la nouvelle plateforme d'e-learning de Volta

L'apprentissage en ligne, c'est étudier où et quand vous le voulez, à votre rythme.

La plateforme d'e-learning de Volta est disponible 24h/24, 7 jours sur 7. Vous vous inscrivez à un module, via votre adresse e-mail avec vos coordonnées. Si toutes les données nécessaires ont été communiquées, vous recevez dans les cinq jours ouvrables une invitation à créer un compte. Et vous pouvez alors commencer immédiatement. Durant une période limitée (par ex. 14 jours civils), vous pouvez arrêter

le module à tout moment et reprendre là où vous en étiez. Passé ce délai, votre compte sera bloqué. La durée moyenne de suivi du module est mentionnée dans les informations détaillées. L'apprentissage en ligne 'Bornes de rechargement' est notre premier module. Il y en aura bien sûr d'autres.

Que vous faut-il ?
Une bonne connexion Internet, de préférence la dernière version de votre navigateur. Et surtout : beaucoup d'amusement !



technologie

formation

personnel

Éditorial

2019 approche à grands pas, voici donc le dernier watt de l'année. Avez-vous déjà pris de bonnes résolutions ? Le questionnaire sur l'ergonomie vous donnera peut-être des idées... Dans l'article technique, nous répondons aux questions les plus posées sur le rechargement des voitures électriques, un sujet qui occupe aussi notre nouvelle plateforme d'e-learning. Le SPF Économie lance une note d'information supplémentaire qui concerne aussi notre secteur. Envie d'en savoir plus ?

Au nom de l'équipe Volta, je vous souhaite une bonne lecture et surtout de très belles fêtes et une lumineuse année 2019 !

Peter Claeys,
Directeur de Volta

VOLTA

Carrefour de l'électrotechnique



Enquête ergonomie : nous voulons votre avis !

Assurer un travail faisable est important si nous voulons que chacun reste au travail. Cependant, certaines activités nécessitent un travail physique lourd, lequel doit solliciter le moins possible les travailleurs. C'est pourquoi nous demandons aux travailleurs un peu moins jeunes s'ils sont ou non confrontés à des charges physiques lourdes.

Vous avez 45 ans ou plus et travaillez dans le secteur ? Dans ce cas, remplissez notre questionnaire en ligne 'Ergonomie' via notre site Web.

Plus nous recevons d'informations, plus nous pourrions lancer d'actions tenant compte de votre situation professionnelle et de vos expériences. L'enquête ne prend que 5 minutes. Merci d'avance !

C'est l'heure de la prime de fin d'année

Vous travaillez pour une entreprise portant le préfixe ONSS 067 (vérifiez votre fiche de paie) ? Alors Volta versera votre prime de fin d'année !

Les primes de fin d'année ont été chargées dans le courant du mois de novembre et vous avez également reçu dans l'intervalle votre feuille de prime de fin d'année par la poste.

Bonne nouvelle chez Volta !

À partir du 1^{er} janvier, tout va être simplifié. Tecnolec, Formelec et le FSE deviendront alors officiellement Volta.

Un seul nom, un seul logo et un seul prestataire de services qui restera

Vous désirez savoir à combien vous avez droit cette année ? Dans ce cas, connectez-vous sur 'My FSE'. Vous pouvez également y voir directement si le paiement a été effectué dans l'intervalle. Ce n'est pas le cas ? Vérifiez bien si nous disposons de votre numéro de compte.

Véhicules électriques (VE) : vos questions, nos réponses

Peut-on charger un VE au moyen d'une prise standard ?

S'il n'y a pas de point de charge disponible, alors il est possible d'utiliser une simple prise. Pour cela, il faut disposer d'un câble de charge muni d'une protection intégrée. Comme le courant qui parcourt le câble doit être absolument limité à 10 A, cela implique un processus de charge lent.

Dans le jargon, on parle de charge de "Mode 2". Si une intensité de plus de 10 A, traverse la prise pendant une période prolongée, celle-ci va s'échauffer et pourrait provoquer un incendie. Charger un VE avec plus de 10 A au travers d'une simple prise n'est évidemment donc pas une bonne idée.

Combien de temps faut-il pour recharger le VE ?

On peut calculer la durée de charge (en heures) simplement en divisant la quantité d'énergie à charger (en kWh) par la puissance avec laquelle on charge (en kW), et par le rendement de charge. Diviser par le rendement est nécessaire parce que toute l'énergie disponible n'est pas utilisée pour la charge de la batterie : une petite quantité d'énergie est toujours perdue. L'ordre de grandeur pour le rendement de charge est de 90 %.

Exemple de calcul : on souhaite charger l'équivalent de 20 kWh au moyen d'une borne de charge d'une puissance de 7,4 kW et un rendement de 90 %. La charge durera environ 3 heures (20/7,4/90). Si nous parlons d'une consommation électrique de 17 kWh pour 100 km, cela prend donc un peu moins de 3 heures de charge pour 100 km.

Quand la batterie est chargée à hauteur des 80 % à 90 %, la charge, pour des raisons de sécurité, est automatiquement ralentie jusqu'à s'arrêter aux alentours des 100 %. Il faut compter, pour arriver à 100 %, une demi-heure jusqu'à une heure en plus. Il n'est pas nécessaire de procéder à une recharge complète à chaque fois, mais bien de temps à autre. En outre, il est nécessaire de bien observer les recommandations du fabricant.

Quelle distance peut-on parcourir et combien consomme un VE ?

Pour mesurer la consommation normée d'un véhicule, en Europe, on a utilisé le "New European Driving Cycle (NEDC)". Pour les VE cela mène à un rayon d'action normé (voir colonne 2). Le rayon d'action réel de la voiture est toujours plus petit que les valeurs normées. Différents facteurs influencent le rayon d'action comme : le modèle de la voiture, le style de conduite du conducteur et la température extérieure joue un grand rôle.

Pour obtenir une estimation plus réaliste de la consommation d'un VE, le rayon d'action NEDC doit être divisée par le facteur de conduite :

RAYON D'ACTION ET CONSOMMATION DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES				
Modèle de Véhicule électrique (1)	Rayon d'action normalisé NEDC (2)[km]	Rayon d'action réel (3)[km]	Capacité de la batterie (4)[kWh]	Consommation (5) [kWh/100km]
BMW i3	190 300	134 211	22 33	16 16
C-Zero / iOn	150	106	16	15
Hyundai IONIQ	280	197	28	14
Kia Soul EV	212	149	27	18
Mitsubishi i-MiEV	150	106	16	15
Nissan Leaf 2018	378	266	40	15
Opel Ampera-e	500	352	60	17
Renault ZOE	240 403 370	169 284 261	22 41 41	13 14 16
Smart Electric	160	113	17,6	16
Tesla Model 3	350 500	246 352	50 75	20 21
VW e-Golf	300	211	35,8	17

'Conduite écologique' = 1,2 ; 'Conduite Moyenne' = 1,42 ; 'Conduite fluide' = 1,5 ; 'Conduite Sportive' = 1,75. La colonne 3 montre les valeurs résultantes pour le style de conduite 'Moyenne'.

La consommation d'un VE (ou bien 'la quantité de kWh pour faire 100 km') est simple à déterminer, si nous pouvons comparer la capacité effective de la batterie d'un VE avec la distance effective de roulage (voir colonne 4). Ensuite nous divisons la capacité par le rayon d'action et on multiplie par 100 (voir colonne 5).

Dois-je demander à mon fournisseur d'énergie de renforcer mon compteur ?

La puissance totale disponible dans une maison, un bâtiment de bureaux ou même un site industriel est

souvent bien trop limitée pour fournir de l'énergie à un moment quelconque à tous les consommateurs. Dans le jargon du métier, cela s'appelle 'simultanéité'. Le traitement de la simultanéité est possible via un large panel de solutions, allant d'une auto-surveillance de la consommation totale jusqu'à l'implémentation d'un authentique système de gestion énergétique qui fait appel à des techniques de machine learning.

Vous voulez en savoir plus sur le sujet ? N'hésitez pas à vous inscrire au module 'Bornes de rechargement' sur notre plateforme d'e-learning.

Une note supplémentaire ? C'est noté !

À la demande de nombreux particuliers, le Service public fédéral Économie a établi une note d'information complémentaire à la Note n°76 - Article 276bis : 'Visite de contrôle des installations à basse tension lors de la vente d'une unité d'habitation'.

Si un agent-contrôleur d'un organisme agréé effectue une visite de contrôle dans le cadre de la vente d'une habitation équipée d'anciennes installations électriques, le SPF Économie demande d'ajouter désormais cette note d'information chaque fois au rapport.

La note n°76 - Article 276bis attire l'attention sur les points suivants :

- L'article 276bis s'applique uniquement lorsqu'il s'agit d'anciennes installations électriques d'avant le 1^{er} octobre 1981. S'il s'agit d'une installation complète d'après le 1^{er} octobre 1981, un contrôle périodique selon l'article 271 est alors nécessaire.
- Dans le cas d'un rapport négatif : la date limite pour mettre en ordre l'installation, qui sera suivie d'une nouvelle visite de contrôle, est de 18 mois après la date de l'acte de vente. La visite de contrôle peut être effectuée par un autre organisme agréé.
- Si une infraction est constatée pendant la visite de contrôle dans ce délai de 18 mois, l'article 274.02 prévoyant un nouveau contrôle par le même organisme agréé dans l'année s'applique.

